**L’homme - cours 6   
Mars 2023**

**L’agir moral**

On peut rêver et croire l’homme capable d’un choix serein entre un bien et un mal clairement identifiés qui seraient mis sous ses yeux comme deux hypothèses s’offrant à lui, à la suite de quoi, il choisirait le bien et le ferait. Ce dont nous faisons plutôt l’expérience, c’est de l’incertitude sur ce qui est notre bien, de notre attrait incompréhensible pour ce qui nous détruit, de l’inconstance de notre volonté pour suivre la bonne voie etc… L’optimisme de Platon (« nul n’est méchant volontairement ») ne vaut que pour un homme idéal, ou un sujet provisoirement épargné par la dureté de la vie. La morale (comment agir) suppose une anthropologie (projet de Dieu) sinon elle est toute relative. L’homme est le seul être vivant qui peut se « repentir », i.e. reconsidérer son comportement, ses actions et trouver ce qui est bien et ce qui est mal. Dieu a créé l’homme pour le bien et libre. On peut se demander si après le péché, c’est toujours possible. De plus quelle est cette liberté ? Enfin agir moralement est-ce seulement un devoir intéressé dans l’attente de la récompense ou culpabilisé dans l’attente du châtiment ou bien un chemin vers le bonheur, vers Dieu ?

1. **Dieu a donné à l’homme la faculté de discerner, d’agir moralement**

* **Un animal « éthique »**

L’homme dans la Genèse apparait comme un « animal éthique » : à la différence des autres êtres dont l’agir est uniquement déterminé par leur nature, l’homme n’est pas prisonnier de ce qu’il est. La condition commune à tous les hommes découle toute entière d’une intention divine : « Il leur [aux hommes] forma une bouche, une langue, des yeux, des oreilles, il leur donna un cœur pour penser, il les remplit de science et d’intelligence et leur fit connaître le bien et le mal » (Si 17,6-7). Sa supériorité consiste non dans son équipement, ses capacités naturelles, sa force physique, son instinct, ni même son intelligence pratique, mais dans l’ouverture qu’il manifeste à l’invitation que Dieu lui adresse : « Tu pourras manger de tout arbre du jardin, mais tu ne mangeras pas de l’arbre de la connaissance du bien et du mal, car, du jour où tu en mangeras, tu devras mourir » (Gn 2,16-17). La distinction de 2 arbres est la grande innovation de la Bible par rapport aux mythes environnants : le désir de vivre éternellement est conditionné par la rencontre du commandement, c’est-à-dire l’ajustement, jamais gagné d’avance, à la volonté d’un Dieu sage et bon. La vie durable et éternelle n’est possible que si le rapport au bien et au mal, c’est-à-dire à Dieu, est juste. L’interdit est l’envers d’une très large permission, il suppose un climat de confiance et n’est sans doute une restriction qu’en vue d’un don futur. L’interdit permet de grandir, il est une étape vers l’âge de raison.   
Dans l’Apocalypse, on peut manger des fruits de l’arbre de vie : « Celui qui a des oreilles, qu’il entende ce que l’Esprit dit aux Églises. Au vainqueur, je donnerai de goûter à l’arbre de la vie qui est dans le paradis de Dieu. » (Ap 2,7).

* **Même après le péché, Dieu ne renie pas son projet sur l’homme**

Le péché a cassé cette liberté à faire le bien : l’homme encore enfant s’est laissé égarer (Saint Irénée), le péché d’orgueil a entraîné Adam à se croire autosuffisant, et depuis, l’homme est incapable de poser un choix véritablement moral sans la grâce, la liberté est captive de l’homme pécheur qui commande à son corps, mais ne commande même pas à son âme (Saint Augustin). Par le péché des origines, l’homme a été « frustré des biens surnaturels », mais aussi « blessé dans ses capacités naturelles » (Pierre Lombard).

Pourtant, Dieu ne change pas de volonté selon les circonstances, il ne renie jamais son dessein premier, mais il tient compte de l’homme qui se construit dans le temps, au fil de ses décisions libres. Dieu continue de le traiter en partenaire responsable, il s’adresse à lui pour lui faire connaître sa volonté comme à une personne raisonnable et il le met face à ses responsabilités. Dieu fait confiance à l’intelligence humaine (Concile de Trente). Il lui donne des Lois pour se guider.

Saint Paul ne met jamais en doute la nécessité d’une règle morale sur laquelle les chrétiens seront jugés. Il ne cesse de réclamer une conduite en conformité avec les principes du Décalogue, conscient de la faiblesse de la volonté, de l’incapacité pour l’homme livré à ses propres forces d’accomplir jusqu’au bout la Loi,. C’est tout le paradoxe de la nouveauté chrétienne d’être à la fois un don gratuit et une exigence brûlante : l’« indicatif baptismal » n’enlève rien à l’« impératif moral ».

* **La conscience**

David a conscience du mal qu’il a fait : « c’est en grand péché que j’ai commis » (en recensant le peuple, 2S 24,10), le cœur lui bat aussi très fort quand il manque de porter la main sur Saül (1S 24,6). Mais il lui faut une intervention extérieure pour qu’il réalise le crime qu’il a commis en faisant tuer Urie le Hittite (2S 12,7).

Saint Paul fait une place particulière (plus de 18 occurrences) à la "conscience" (syneïdèsis), comme instance ultime du jugement moral ; même si elle n’est pas infaillible et doit être éclairée par la loi divine. Tout homme par sa naissance est doté d’une appréciation innée du bien et du mal : « quand des païens privés de la Loi accomplissent naturellement les prescriptions de la Loi, ces hommes, sans posséder de Loi, se tiennent à eux-mêmes lieu de Loi; ils montrent la réalité de cette loi inscrite en leur cœur, à preuve le témoignage de leur conscience, ainsi que les jugements intérieurs de blâme ou d'éloge qu'ils portent les uns sur les autres » (Rm 2,14-15) ; c’est pourquoi « ils sont inexcusables » (Rm 1,20) d’ignorer la volonté de Dieu et de se livrer à toute sorte de désordres moraux.

Saint Thomas d’Aquin rattache la « syndérèse » (= conscience) aux plus hautes facultés de l’âme, c’est l’énoncé infaillible des premiers principes, qui « incline au bien » et « murmure contre le mal », survivance de l’état de l’homme avant le péché originel.   
Saint John Henry Newman replace la conscience au cœur de l’action morale comme la plus proche instance qui nous répercute la Loi divine.

La conscience est la trace en l’homme de son ordination au Bien, c’est-à-dire en définitive de son ordination à Dieu. Elle est la voix divine au fond du cœur de l’homme. Elle est constitutive de son humanité. Elle est en rapport étroit avec la foi (cf. 1 Tm 5,1).

Pourtant la conscience n’est pas autonome, elle peut être égarée : « ma conscience ne me reproche rien, mais je n’en suis pas justifié pour autant » (1Co 4,4). Jésus nous dit : « La lampe du corps, c’est l’œil. Donc, si ton œil est limpide, ton corps tout entier sera dans la lumière ; mais si ton œil est mauvais, ton corps tout entier sera dans les ténèbres. Si donc la lumière qui est en toi est ténèbres, comme elles seront grandes, les ténèbres ! » (Mt 6,22-23). La conscience demande à être éclairée, même si elle a une certaine perception innée du bien, qui parfois retient mystérieusement le sujet au moment de commettre une folie, elle demande à être éduquée, libérée de l’influence des habitudes, de la pression de l’opinion, de la dictature des instincts. Il faut tout faire pour aider la conscience à sortir de ce sommeil, non par la force, mais en lui rendant l’appétit du bien. L’étude de la Révélation est souvent la lumière qui libère la conscience et lui ouvre des horizons.

Nous sommes invités à prendre nos décisions « en conscience », non pas pour plaire aux hommes, ou par crainte du châtiment (cf. Rm13,4 et suiv. ; 1Co 7,37). Même quand la conscience est obscurcie, qu’elle est mal employée ou oubliée, elle doit être respectée, elle reste un bien inaliénable, elle est l’instance dernière mais elle n’est plus un bon guide. C’est pourquoi la puissance publique n’a pas le droit de la contraindre, même si elle peut punir les actes qui en sont issus.

1. **De quelle liberté parle-t-on ?**

* **La loi morale, un impératif catégorique ?**

Pour Kant, il s’agit de faire de la liberté une nécessité morale. Kant assoie l'accomplissement du devoir sur l’impératif catégorique, une action juste, gratuite et désintéressée, inconditionnelle. Comme si nous avions au fond de nous, quelque chose qui nous dit « tu dois », qui nous pousse à faire le bien. L'acte gratuit est possible du fait même de la liberté humaine. Deux formules de l'impératif catégorique de la loi morale : « Agis comme si la maxime de ton action devait être érigée par ta volonté en loi universelle de la nature » et « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen ». Pour Kant, le plus haut degré de liberté réside dans la soumission de l’arbitre à la loi, dans la limitation imposée par la loi de la raison, au penchant illimité à la liberté. Cette conception est loin de la liberté proposée par Dieu et méconnait les conséquences du péché.

* **La loi morale, une loi arbitraire ?**

Le nominalisme de Guillaume d’Ockham accentue l’arbitraire prêté à la liberté divine qui pourrait tout et son contraire, le bien n’a plus de fondement dans l’être, la nature. La morale naturelle n’a plus de sens. C’est l’avènement du droit positif : une chose est à faire parce qu’elle est commandée. Il n’y a pas de passerelle entre Dieu et l’intelligence de l’homme : nous recevons des directives et nous devons les appliquer sans comprendre.

Luther délie, à sa façon, la morale de toute référence à la nature, du moins telle que la pensée humaine peut la saisir. La Parole de Dieu est la seule norme qui s’impose, dévoilant le péché et pulvérisant toutes les autojustifications que l’homme s’invente pour échapper à la condamnation. La liberté de l’homme avant la grâce est un leurre (un "serf-arbitre") qui ne sert qu’à le condamner. Chez Luther coexistent une vision très sombre de la nature humaine dégradée par le péché et impropre à consonner avec les pensées divines et une exaltation de la « liberté chrétienne », une totale remise de soi à la volonté de Dieu, qui libère le croyant de toute crainte et de toute évaluation de ses mérites. En réaction, l’Eglise catholique souligne l’ancrage de la Loi morale dans la nature humaine, elle met en valeur le progrès de la conscience morale, éclairée par l’enseignement de l’Eglise et soutenue par une éducation de la volonté.

Pour sortir de l’arbitraire de la Loi, il faut retrouver le lien d’origine entre l’homme et Dieu et l’analogie entre les perfections divines et notre perception du Bien. Il faut tenir l’équilibre entre : « Dieu est le tout-autre, son intelligence est inconnaissable » et « il nous donne de partager sa vie ». La volonté de Dieu n’est pas absolue mais ordonnée. Certes Dieu n’est pas bon à notre manière, il n’est pas la « majuscule des grands sentiments humains », mais sa sainteté, sa justice, sa miséricorde fondent réellement le bien qu’il nous demande de faire. Nos conceptions humaines sont souvent trop courtes, mais notre intelligence n’est pas totalement incapable de percevoir les valeurs de notre vie, qui ne sont rien d’autres que l’écho des pensées divines : « Vous donc, vous serez parfaits comme votre Père céleste est parfait » (Mt 5,48).

* **La loi naturelle**

Les exigences que Dieu peut nous exprimer à travers sa Révélation sont le « mode d’emploi » de notre humanité, tel que lui l’a conçu. Dieu nous donne une participation à sa vision des choses. Le dessein de Dieu est transposé dans notre intelligence en loi naturelle. La « loi éternelle se reflète en « Loi naturelle ».

« Or, parmi tous les êtres, la créature raisonnable est soumise à la providence divine d’une manière plus excellente par le fait qu’elle participe elle-même de cette providence en pourvoyant à soi-même et aux autres. En cette créature, il y a donc une participation de la raison éternelle selon laquelle elle possède une inclination naturelle au mode d’agir et à la fin qui sont requis. C’est une telle participation de la loi éternelle qui, dans la créature raisonnable, est appelée loi naturelle. Aussi, quand le Psaume (4, 6) disait : “ Offrez un sacrifice de justice ”, il ajoutait, comme pour ceux qui demandaient quelles sont ces œuvres de justice : “ Beaucoup disent : qui nous montrera le bien ? ” et il leur donnait cette réponse : “ Seigneur, nous avons la lumière de ta face imprimée en nous ”, c’est-à-dire que la lumière de notre raison naturelle, nous faisant discerner ce qui est bien et ce qui est mal, n’est rien d’autre qu’une impression en nous de la lumière divine. Il est donc évident que la loi naturelle n’est pas autre chose qu’une participation de la loi éternelle dans la créature raisonnable. » (St Thomas d’Aquin *– Somme théologique*)

Finalement, c’est la Loi divine révélée qui sert souvent de confirmation pour déterminer les contours de la Loi naturelle. Même si, de droit, tout homme a accès par sa raison à la Loi naturelle, bien des obstacles se dressent en fait sur sa route et lui font confondre sa nature avec ses déformations, c’est pourquoi le consensus et la coutume ne suffisent pas à déterminer le contenu de la loi naturelle à un moment donné, il faut remonter au plan de Dieu.

* **Une liberté abîmée mais qui demeure…**

La liberté est un point d’aboutissement, non un point de départ ; ce qui se donne dans l’expérience, c’est l’esclavage d’un vouloir aliéné : « je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair ; le vouloir est à ma portée, mais non le pouvoir de l'accomplir. Car je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je ne veux pas. Or, si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui le fais, c'est le péché qui habite en moi » (Rm 7,18-20). Le refus d’exercer cette liberté que Dieu propose à l’homme et qu’il veut faire grandir en lui, et donc le refus de chercher le bien et de s’y tenir, provoque une régression : au lieu d’être maître de lui-même, l’homme s’éprouve dépendant de ses instincts et de ses craintes, victime des autres qui profitent de ses faiblesses, incapable d’aimer. Il ne suffit pas de vouloir pour pouvoir, encore moins de savoir pour faire nécessairement le bien. Sa marge de liberté va en se rétrécissant sous l’effet des habitudes. Il éprouve que sa volonté est captive, incapable de rien vouloir.

Saint Augustin lutte contre les manichéens en insistant sur la liberté humaine (le mal n’est pas inscrit dans l’être) et contre les pélagiens, qui ont une confiance déplacée en la bonté de la nature humaine, en soulignant la faiblesse de la volonté pécheresse : depuis la faute d’Adam, l’homme peut voir le bien, mais il n’est pas en état de le faire, il a une inclinaison au mal. Dieu a créé l'homme libre. Il a été écarté de cette "liberté des enfants de Dieu" par la faute originelle. Toute la vie de l'homme est lutte contre les entraves du mal, contre l'esclavage du péché, pour retrouver cette liberté qu'il ne peut trouver qu'en Dieu. La vraie liberté est de choisir Dieu.

* **Une liberté orientée**

Anselme de Canterbury conteste l’affirmation classique qui considère la liberté comme « le pouvoir de faire le bien et le mal ». Dieu est souverainement libre, or il ne peut pas faire le mal. Le bien et le mal ne sont pas de même nature : le mal est un manque, une absence de vouloir le bien. L’homme, l’ange et Dieu sont libres, mais pour les deux premiers cette liberté s’exerce dans un climat où la volonté n’est pas fixée et se fraie un chemin entre des possibles, d’où sa peccabilité. La liberté ne se définit pas par le choix entre deux possibilités égales, car l’une est une folie et une destruction, l’autre seule est conforme à sa vocation. La liberté est toujours le choix du bien, le consentement à l’amour.

Le mot de liberté recouvre ainsi deux choses : une liberté de choix qui suppose plusieurs possibilités non fixées d’avance, et la « liberté de qualité » (P. Pinkaers) qui résulte d’une décision prise dans le sens du bien, décision à laquelle on reste fidèle pour lui permettre de donner du fruit. La liberté n’est pas de faire ce qu’on veut, mais de vouloir ce qu’on fait, c’est en ce sens que Dieu est libre : ce n’est pas qu’il ne peut pas faire le mal (comme si une porte lui était fermée), c’est qu’il ne le veut pas. S’il y a place pour un choix au départ de tout chemin spirituel (celui d’Adam, comme celui de Jésus), ce choix n’est qu’une étape vite dépassée par une adhésion ferme qui se dément plus et qui n’en est pas moins libre. Ainsi la liberté de choix n’est qu’une étape en vue de la liberté de qualité, la vraie liberté est donc au bout ! Il s’agit au départ de choisir la bonne direction, et ensuite de continuer à la vouloir, pour donner forme et consistance au choix qu’on a fait. La décision prise et maintenue ne laisse pas moins libre, au contraire : le musicien qui a choisi d’apprendre à jouer d’un instrument trouvera, au terme de l’apprentissage patient qu’il en aura fait, une liberté incomparable, celle de jouer de mieux en mieux de cet instrument.

1. **L’agir moral, exercice de notre liberté, chemin vers le bonheur**

* **Un seul but, le bonheur**

La Révélation nous propose deux voies qui s’ouvrent à nous : fidélité ou infidélité, avec des conséquences heureuses dans un cas, malheureuses dans l’autre : « Vois ! Je mets aujourd’hui devant toi ou bien la vie et le bonheur, ou bien la mort et le malheur » (Dt 30,15). Les commandements apportent le bonheur et la vie : « Honore ton père et ta mère, comme te l’a ordonné le Seigneur ton Dieu, afin d’avoir longue vie et bonheur sur la terre que te donne le Seigneur ton Dieu. » (Dt 5,16). La Sagesse est l’art de chercher le bonheur.

Le Christ propose la guérison et la vie : « veux-tu guérir ? » (Jn 5,6). Il ne dit pas « il faut » ou « tu dois » mais « heureux ». Les Béatitudes supposent l’appel intérieur qu’il cherche à susciter au cœur de ses amis. « Heureux les cœurs purs, ils verront Dieu ! » (Mt 5,8), la pureté, c’est l’unicité du désir qui garantit la juste perception des choses de Dieu.

La nature de l’homme comporte un projet, un « mode d’emploi », pour bien user de son humanité et le bonheur de l’homme est de coïncider avec l’intention de Dieu sur lui et ainsi d’avoir la vie véritable : « Oui, mon peuple a commis un double méfait : ils m’ont abandonné, moi, la source d’eau vive, et ils se sont creusé des citernes, des citernes fissurées qui ne retiennent pas l’eau ! » (Jr 2,13)

* **Le secours de la grâce pour libérer la liberté**

Jésus lui dit : « veux-tu guérir ? ». La vérité qu’il nous propose nous libère du mensonge où nous nous enfermons. Dans les sacrements, il commence à fortifier notre volonté pour le combat. La grâce est le nom de cette action en profondeur de Dieu dans le cœur de l’homme, qui le conforme peu à peu à Dieu et le rend apte, par une démarche de plus en plus filiale, à se laisser conduire par l’Esprit et à poser des actes dans le sens de la volonté divine. La grâce n’est donc pas une qualification extérieure qui lui assurerait le salut (luthérianisme), ni une nouvelle contrainte, qui l’amènerait bon gré mal gré à faire ce qui plait à Dieu (jansénisme), elle n’est pas non plus le simple coup de pouce par lequel Dieu accompagnerait nos bonnes intentions et leur donnerait du succès, elle ne se substitue pas à la liberté, mais lui permet de s’exercer complétement. La providence n’instrumentalise pas les hommes. La grâce nous est donnée en abondance, non pour agir à notre place, mais pour « faire que nous fassions ». Elle est la racine de nos actes libres, réveillant en nous un dynamisme que le péché avait ankylosé, et nous permettant, malgré notre faiblesse, de répondre à l’amour de Jésus. Les commandements que Jésus donne à ses disciples ne peuvent se comprendre que si l'homme est libre et responsable de ses actes et en même temps, la prière qu’il leur apprend n'a de sens que s'ils ont besoin de l'aide de la grâce pour les accomplir.

Saint Augustin tient que le Bien, pour lequel l’homme a été fait, éclaire son intelligence et met en mouvement sa volonté quand il s’ouvre à Dieu, et il l’instruit des vérités morales : il interprète ainsi les eaux qui sourdent du Paradis terrestre (Gn 2,6).

"C'est également ce que dit l'Apôtre : Vous, frères, vous avez été appelés à la liberté ; seulement, ne faites pas de la liberté une occasion pour la chair, mais par la charité rendez-vous esclaves les uns des autres. Que le chrétien ne dise donc pas : Je suis libre ; j'ai été appelé à la liberté ; j'étais esclave, mais j'ai été racheté et par ce rachat j'ai été rendu libre ; que je fasse ce que je veux, que personne ne s'oppose à ma volonté si je suis libre. Si par cette volonté tu commets le péché, tu es l'esclave du péché. N'abuse donc pas de la liberté pour pécher librement, mais uses-en pour ne pas pécher. Ta volonté en effet sera libre si elle est religieuse. » (Saint Augustin - *La Grâce et le libre arbitre*). D’où le célèbre conseil de Saint Augustin : « aime et fais ce que tu veux ».

Ainsi se fonde la liberté chrétienne : pour le disciple, éclairé par Dieu (intérieurement par sa conscience et extérieurement par ce qu’il sait de la Loi divine), « tout est pur » (Rm 14,20 ; Tt 1,15) ; « tout est permis » (1Co 6,12 ; 10,23), ce qui ne veut évidemment pas dire qu’il peut faire n’importe quoi (tout est permis, mais tout n’est pas opportun), il lui faudra faire preuve de discernement : « que le renouvellement de votre jugement vous transforme et vous fasse discerner quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon, ce qui lui plaît, ce qui est parfait » (Rm 12,2).

* **La « délectation du bien »**

Saint Augustin emploie un mot très fort « délectation » pour exprimer la joie intérieure quand on fait la volonté de Dieu. Dieu veut notre consentement, il agit non par contrainte mais par attraction morale : « Et la vie heureuse, la voilà, éprouver de la joie pour toi, de toi, à cause de toi ». C’est ce que nous disent les Psaumes : « mets ta joie dans le Seigneur : il comblera les désirs de ton cœur » (Ps 36,4)

Saint Thomas utilise le thème de l’illumination intérieure, en distinguant une lumière de nature (qui permet à sa raison de découvrir les grandes lignes de la Loi naturelle) et une lumière de grâce (qui est l’œuvre du Saint Esprit et constitue la « Loi Nouvelle »). L’homme que saint Thomas cherche à décrire, c’est la créature spirituelle ouverte sur une fin qui dépasse et transcende ses possibilités, comme lorsqu’on est dilaté par la lumière. Par la médiation de la loi naturelle, Saint Thomas introduit dans la nature humaine elle-même l’empreinte de Dieu, de la raison et de la grâce. Il introduit dans sa conception théologique une dramatisation d’un monde sorti (exitus) de Dieu « en une sorte de mouvement descendant ». Tout l’univers émane de Dieu créateur et tire son être et sa signification de la sagesse créatrice. D’un autre côté, dans un mouvement ascendant (reditus), l’univers et les êtres sont appelés à remonter vers leur auteur pour le louer et lui rendre gloire. Ce double mouvement décrit le type de relation qui existe entre Dieu et les êtres : une relation de causalité pour signifier la provenance et la source ; une relation de finalité pour désigner le retour et la récapitulation en Christ. La vie morale de l’homme est située sur ce mouvement ascendant où Dieu appelle l’homme à participer à la vie divine. Elle a une double origine : une source interne à la nature de l’homme formée par la raison et la volonté libre, et une source extérieure, la grâce.

C’est ainsi que saint Thomas définit ce qui fait la distinction entre la nature humaine et celle des étants : la nature rationnelle de la créature humaine, seule capable d’observer une loi morale. Mais pour autant, il ne cesse pas de tenir la continuité fondamentale qui relie la créature humaine et le reste de la Création. La participation de l’homme à la loi naturelle est ainsi l’expression de l’activité universelle de la Sagesse providente de Dieu en laquelle toutes choses sont créées et gouvernées.

* **La liberté des enfants de Dieu : acquiescement et initiative**

La liberté donnée pour l’assentiment, le don volontaire de tout l’être, n’est plus immédiatement disponible à l’homme pécheur. L’homme ne naît pas (plus) libre, il doit le devenir et douloureusement. Tout le chemin que Jésus nous montre est le réapprentissage de notre liberté : « la vérité vous rendra libres » (Jn 8,32). Ce réapprentissage passe de fait souvent par l’expérience de l’obéissance, non pas l’aliénation de notre vouloir dans celui d’un autre, mais la libre oblation de soi pour que la vie l’emporte. Acquiescement donc de notre conscience, qui n’est pas créatrice des valeurs et des normes, mais qui doit devenir l’instance filiale qui accueille le bien qui lui est proposé, reconnait la voix du Bon Pasteur et décide de son propre mouvement de suivre ce qui lui est demandé. C’est la "glorieuse liberté des enfants de Dieu", comme dit Saint Paul (Rm 8,21).

La vérité de la relation de l'homme avec Dieu ne peut être que le fruit de la liberté : il n'y a pas d'amour dans la contrainte. " si le Fils nous délivre, vous serez vraiment libres. Notre espérance, frères, c'est que nous soyons délivrés par celui qui est libre et qu'en nous délivrant il nous rende esclaves : nous étions en effet les esclaves de la convoitise ; délivrés, nous sommes rendus les esclaves de la charité." (Saint Augustin – *Traité du libre arbitre).*

Comme Marie qui reçoit l’annonce de l’Ange, nous n’avons pas le choix de la route à suivre, mais Dieu nous demande un consentement, qui nous permet de nous approprier le projet divin et d’y collaborer activement. Marie pose une question non par méfiance, mais pour savoir comment concilier cet appel avec ce qu’elle avait perçu jusque-là des intentions du Seigneur. Sur beaucoup de sujets, Dieu ne donne pas le détail de ce que nous avons à faire ; comme avec Adam au départ, il nous ouvre un champ immense où il nous invite à faire preuve d’initiatives, à nous alors de faire fructifier nos talents.

**Conclusion**Dieu a disposé avec beaucoup d’amour et d’intelligence cette créature appelée à être partenaire de son amour. Nous n’avons pas un instinct qui nous guiderait nécessairement vers l’accomplissement de nos tâches d’homme. Nous ne sommes pas programmés pour suivre un parcours fléché vers le but que Dieu nous destine. Nous avons à répondre à un appel, avec toute notre intelligence et notre volonté. Malgré l’échec qui découle du péché des origines, Dieu n’a pas désespéré, il n’a pas réévalué à la baisse son premier projet, il l’a au contraire confirmé en faisant ce qu’il faut pour réparer notre volonté malade et nous attirer à Lui.

« Menons habilement notre faiblesse » (Sainte Thérèse d’Avila).